



# MISE EN OUVRE DE LA DECLARATION DE LOME PAR LE TOGO

**Présenté par: Col LATTA Dokisime Gnama**

**Fonction DG ANAC-TOGO, Président de la 1<sup>ère</sup> Réunion  
sur le développement du fret aérien en Afrique**

**(5 au 7 août 2014)**

# INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro, l'OACI a organisé des réunions sur le développement du transport aérien, y compris le fret, en Afrique.

La première réunion a porté sur le développement du fret aérien en Afrique et a eu lieu à Lomé au Togo du 5 au 7 août 2014.

La réunion de Lomé a donné lieu à l'adoption d'une déclaration dont l'accompagnement de la mise en œuvre a été confiée au Togo en tant que président de la réunion de Lomé.

# MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE LOMÉ PAR LE TOGO

Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Lomé, le Togo a mené les actions suivantes :

- l'amendement du Programme National de la Sûreté de l'Aviation Civile pour inclure un chapitre sur le fret,
- l'adoption d'un règlement relatif aux conditions d'agrément et d'exercice des activités d'agents habilités et d'agent fret sur les aéroports du Togo,
- l'adoption d'un règlement relatif à la facilitation en conformité avec l'annexe 9 à la Convention de Chicago,
- l'encouragement des compagnies aériennes au code sharing (exemple d'ASKY avec Ethiopian, Air Burkina, Air Côte d'Ivoire)

- La libéralisation du transport du fret en accordant les droits de trafics de 5<sup>ème</sup> liberté pour le transport des marchandises (Ethiopian, Kenya Airways);
- La signature de l'engagement solennel pour la création du marché unique du transport aérien en Afrique ( le 15 février 2017), les courriers de notification ont été envoyés aux 19 autres Etats signataires de l'engagement;
- la ratification de la Convention de Montréal pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international (MC 99),
- la mise en œuvre de la Convention de CAP TOWN ratifiée en 2009 par le Togo ;
- la formation du personnel sur la gestion du fret aérien;
- la construction d'une nouvelle aérogare fret pouvant traiter jusqu'à 50 000 tonnes par an qui sera opérationnelle dans les semaines à venir.

# UTILISATION DU SATAPS

- Le Togo a commencé à utiliser le SATAPS dès sa mise en place.
- Une équipe composée du Directeur du transport aérien et d'un de ses collaborateurs a été constituée.
- L'équipe met régulièrement à jour le profil du Togo sous la supervision du Directeur Général qui assure le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé.

# UTILISATION DU SATAPS (DIFFICULTÉS)

- Le Système est entièrement en anglais: dès le début de l'utilisation nous avons fait part de cette difficulté à l'OACI qui a proposé une note explicative pour chaque question.
- Le défi de la connexion internet: une ligne haut débit a été installée pour permettre à l'équipe chargée de renseigner le SATAPS de remplir sa mission.
- Les documents sont difficiles à télécharger sur le système.

# PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Voir la possibilité de proposer la version française du SATAPS
- Améliorer le système en l'occurrence permettre le chargement fluide des documents
- Permettre aux utilisateurs d'accéder aux informations postées par d'autres Etats afin de s'en inspirer et dans un soucis de partage d'informations
- Prendre en compte les dernières mises à jours du système par les Etats

# CONCLUSION

le Togo a mis en œuvre les actions recommandées par la déclaration de Lomé. Il en tient compte dans sa politique de développement du fret.

Le Togo prend des actions visant à encourager et à sensibiliser les Etats, qui ne l'ont pas encore fait, à l'utilisation du SATAPS (lettre n°1627/15/ANAC-TOGO/SP du 13 novembre 2015, lettre n°0632/17/ANAC/DTA du 20 mars 2017).

Par ailleurs lors des réunions d'institutions telles que la CAFAC, le CTS, l'UEMOA, l'ASECNA et le SAR, le Togo ne manque pas de rappeler les Etats à s'approprier de l'outil du SATAPS.



Le Togo appelle les autres Etats à un sursaut d'orgueil afin de mutualiser nos efforts pour le développement du cargo qui est pourvoyeur d'emplois et de revenus.

Au vu des chiffres du fret en 2015 (source OACI) en terme d'emploi et de chiffres d'affaire, nous devons ensemble réfléchir sur le développement du Cargo en Afrique pour l'expansion de ce secteur un peu négligé.

- **Statistiques du fret (tonnage en Afrique et dans le monde) :** 0.8 million de tonne en Afrique et 50.7 millions de tonnes dans le monde.
- **Emplois générés par le fret :** 1 million d'emplois direct et 6 millions d'emplois indirect.
- **Compagnies leaders en cargo en Afrique et dans le monde :** Emirates, Qatar et Ethiopian sont leaders en Afrique. Fedex, UPS, Cathay, Singapore et Korean leader dans le monde.
- **Chiffres d'affaires réalisés en cargo en Afrique et dans le monde :** \$1.8 milliard en Afrique et \$85 milliards dans le monde.

*Source des chiffres: OACI*



«FEDERONS NOS ENERGIES ET ENSEMBLE NOUS  
SERONS PLUS FORTS ! »

Que Dieu bénisse nos travaux

**JE VOUS REMERCIE**